



PAR COURRIEL

Québec, le 9 juillet 2024

Madame Anne-Marie Granger-Godbout
Porte-parole
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
anne-marie.granger-godbout@mapaq.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel – Questions complémentaires – DQ3



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexée à la présente, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **11 juillet à 10 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : Jacinthe Leblanc
p. j

1. Au sujet des ruches d'abeilles mellifères, une participante a observé que « la Fondation David Suzuki ne recommande pas d'en mettre plus que trois par kilomètre carré parce qu'elles interviennent dans la survie des abeilles indigènes et des bourdons, qui sont de meilleurs pollinisateurs que les abeilles mellifères. » (DT3, p. 38)

Quelle est la position ou la recommandation du MAPAQ concernant l'utilisation de ruches d'abeilles mellifères à des fins de pollinisation des cultures?